Objectifs :

- Simplifier et faciliter le parcours d'aide et de soins de la personne âgée en perte d'autonomie.
- Améliorer la réponse à l'usager et à son entourage.
- Etre ressource pour les professionnels.

Le bon service, au bon endroit, au bon moment, par la bonne personne et sans qu'elle soit à l'initiative de multiples recherches.

Ce dispositif d'intégration des services d'aides et de soins n'assure pas l'accueil physique des usagers.

1er axe :

Améliorer l'articulation des services des champs du sanitaire, social et médico-social en facilitant le quotidien des partenaires. Le pilote organise des temps de concertation à différents niveaux pour :

- Favoriser la connaissance, la lisibilité et l'articulation des services.
- Echanger sur les problématiques et proposer des services adaptés aux besoins du terrain.
- Travailler avec les partenaires et décider ensemble d'outils et de pratiques pour une orientation adaptée aux besoins des usagers.

2ème axe :

Proposer un accompagnement au long cours de la personne âgée en situation complexe et dont le projet de vie se situe à domicile.

La situation est qualifiée de complexe si perte d'autonomie avec intrication de problématiques de santé, financières, familiales, environnementales…

Pourquoi ?

- Favoriser la vie à domicile avec un projet préservant l'autonomie de la personne âgée et ses choix de vie.
- Simplifier son parcours de vie.
- Soutenir les acteurs du domicile, suivre et coordonner leurs interventions.
- Ajuster les prestations en fonction de l'évolution des besoins de l'usager.
- Accompagner un éventuel projet d'entrée en établissement.

Comment ?

- Une orientation uniquement par les professionnels à l'aide d'une fiche.
- Le médecin traitant reste au centre de l'accompagnement. L'accompagnement est assuré par d'étroites relations avec la personne accompagnée, son entourage et les partenaires concernés.
- Le gestionnaire est garant du respect de la personne et de son choix de vie.

MAIA

Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'Autonomie

8 Rue de la Préfecture
88088 EPINAL Cedex 9
Tél : 03.29.29.87.61

Du lundi au vendredi :
9h-12h et 14h-17h

Une dynamique de parcours à l'initiative de l'ARS et du Conseil départemental des Vosges

Dispositif MAIA Vosges Ouest

maia-ouest@vosges.fr

Pilote : **Amélie GERMAIN**
03.29.29.87.61 / 06.11.52.50.87.
agermain@vosges.fr

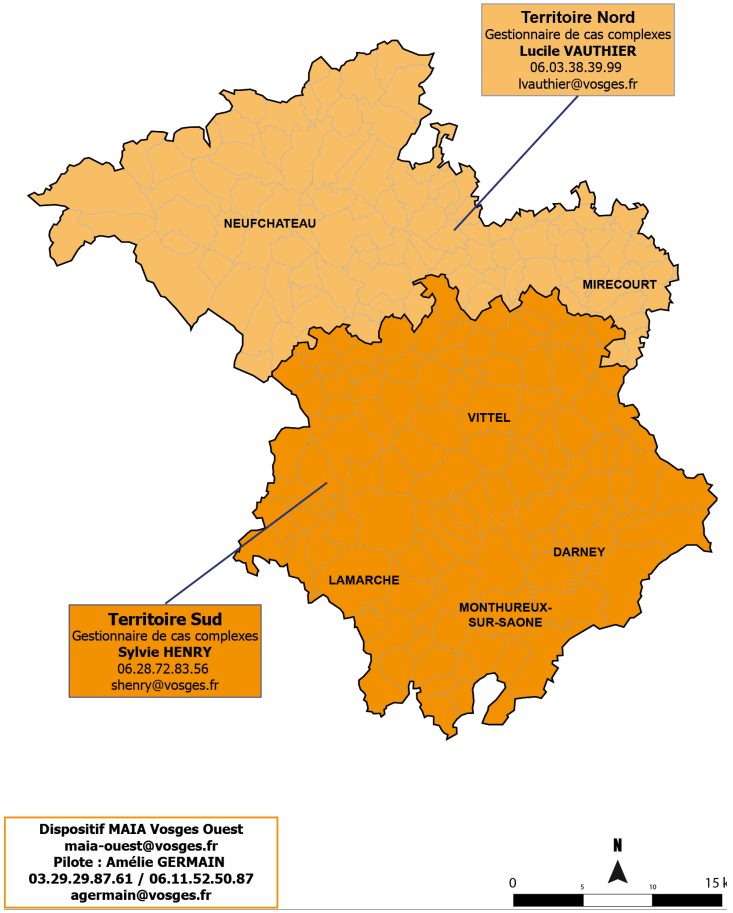

Dispositif MAIA Vosges Centre

maia-centre@vosges.fr

Pilote : **Nathalie HERBST**
03.29.29.87.61 / 06.23.70.10.15.
nherbst@vosges.fr

Dispositif MAIA Vosges Est

maia-est@vosges.fr

Pilote : **Marie-Odile GALMICHE**
03.29.29.87.61 / 06.21.72.42.68.
mogalmiche@vosges.fr

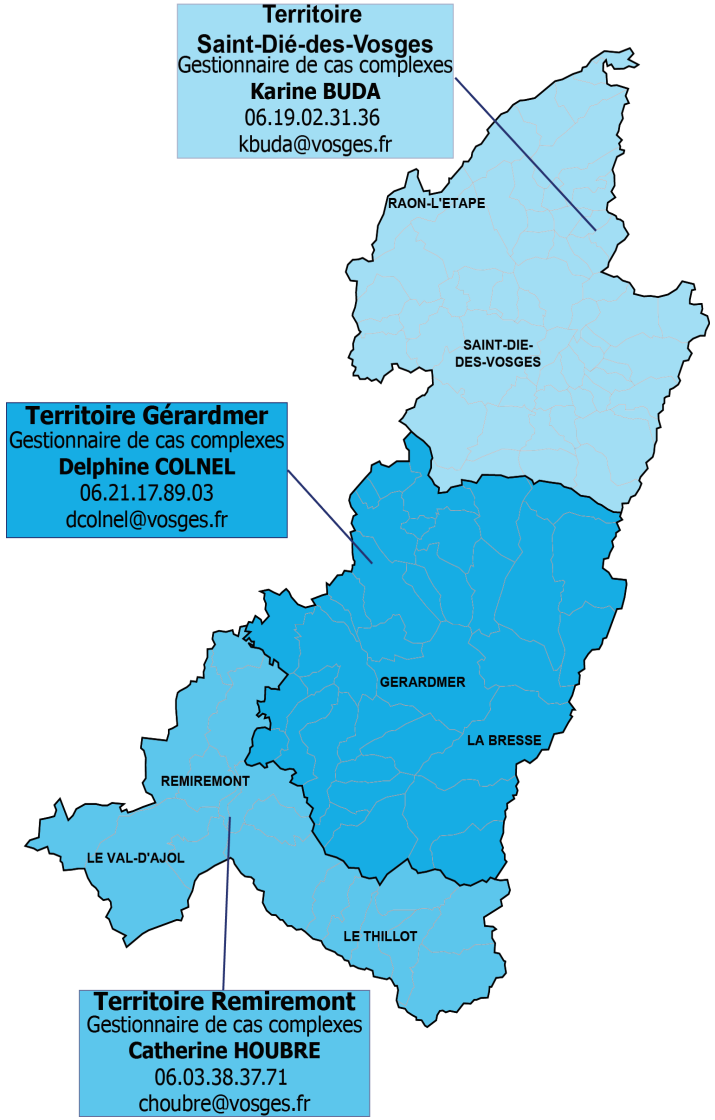

Réalisation Conseil départemental des Vosges—04/2018– MAJ 12/2019